

## La place du gaz dans la taxonomie

Taxonomie / réglementation / affaires publiques

Le gaz « naturel » est une énergie fossile, la troisième source d'énergie primaire après le pétrole et le charbon en consommation mondiale. Il est utilisé dans l'industrie, le transport et majoritairement pour la chaleur résidentielle mais également dans la production d'électricité. En effet, de plus en plus de pays remplacent leurs centrales thermiques de production d'électricité à partir de charbon par des centrales thermiques à gaz du fait de deux caractéristiques essentielles : la rapidité de construction des centrales à gaz (entre 2 et 5 ans) et la pilotabilité <sup>1</sup> de leur production (comme pour les centrales nucléaires et hydrauliques). Elles sont par ailleurs souvent indispensables en présence d'énergie solaire et éolienne sur un réseau électrique pour assurer la production.

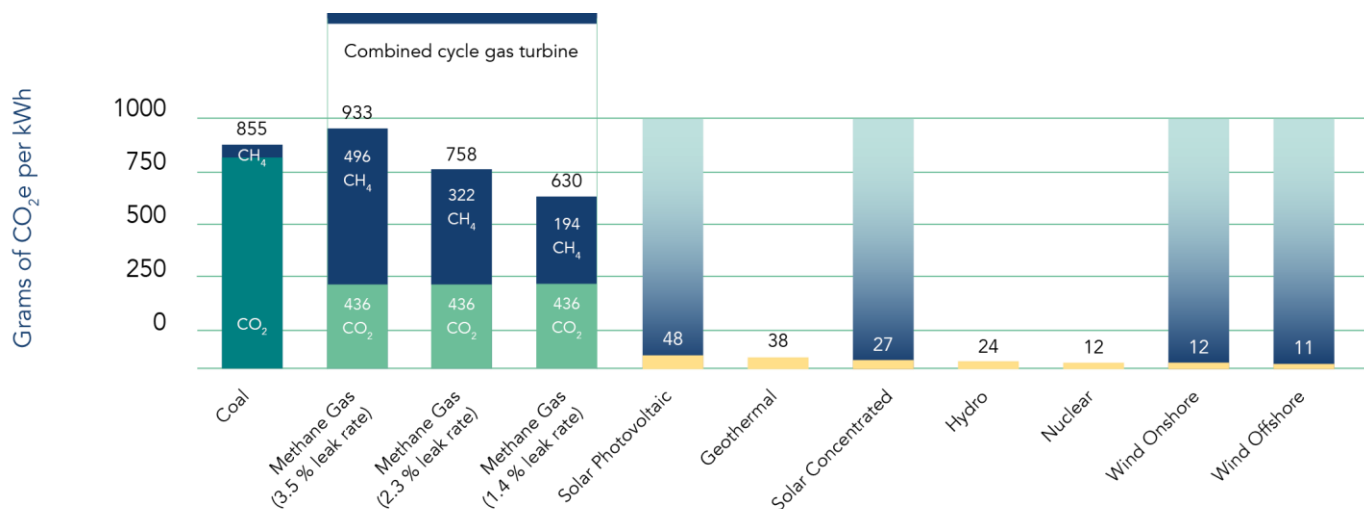
C'est dans cet objectif de remplacement de technologies plus polluantes et de compensation de l'intermittence de l'éolien et du solaire que **le gaz est considéré comme une énergie clé de**

**la transition énergétique** et qu'à ce titre elle doit intégrer la taxonomie européenne en tant qu'investissement de transition, sous certaines conditions.

**Ce sont les conditions qui justifieraient un soutien particulier au gaz qui font l'objet du débat actuel, le gaz n'en restant pas moins une énergie à l'empreinte carbone bien supérieure (entre 400 et 650gCO<sub>2</sub>e/kWh) à celle requise pour l'électricité par les objectifs de neutralité carbone de l'Union Européenne, de 25 gCO<sub>2</sub>/kWh.**

Concernant le secteur de l'énergie, le critère principal du classement d'une technologie dans l'une ou l'autre des catégories établies par la taxonomie est les émissions de gaz à effet de serre. Le seuil pour les technologies dites « soutenables », sur l'ensemble du cycle de vie, est fixé à 100g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kilowattheure (100 gCO<sub>2</sub>e/kWh).

Lifetime CO<sub>2</sub> + Methane CH<sub>4</sub> Emissions by Electricity Source /GWP<sub>20</sub>)



Pour le seul CO<sub>2</sub> et selon l'Ademe (dans son rapport "Impact, analyse cycle de vie du nucléaire français"), le nucléaire est à 6 g/ kWh"

Variable generation source (requires storage/gas backup)

Sources: Intergovernmental Panel on Climate Change (2014, 2018), EDF (2018), de Grouw (2014), Howarth (2019)

<sup>1</sup> Capacité à suivre la consommation

La taxonomie est une liste des technologies dont il est estimé qu'elles auraient un rôle significatif à jouer dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cette liste ne fournit pas de critères permettant de comparer ces technologies entre elles. Elle doit permettre d'orienter les financements privés, mais également publics (nationaux et européens), vers les sources d'énergies considérées comme vertes.

La taxonomie fait déjà, dans sa forme préliminaire, la démonstration du rôle de guide de référence qui est amené à devenir le sien, donnant la priorité à une technologie ou à une autre dans tous les domaines et par tous les acteurs, publics et privés, qui pourraient vouloir s'y référer.

## EMPREINTE CARBONE DU GAZ

Or les centrales thermiques au gaz émettent, selon le GIEC ("Mitigation of Climate Change", 2014, annexe III), entre 400 et 650gCO<sub>2</sub>e/kWh. En intégrant le carbon capture and storage, les prédictions de niveaux d'émissions restent supérieures au seuil, puisqu'elles s'établissent entre 94 et 340gCO<sub>2</sub>e/kWh.

Le consensus scientifique estime aujourd'hui que **le gaz peut être intéressant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais à certaines conditions**. Ainsi, les nappes de gaz sont de plus en plus polluantes à exploiter (le cas du gaz de schiste est notamment sujet à débat, et l'exploitation de gaz entraîne des fuites de méthanes, il peut donc avoir un bilan carbone plus mauvais que le charbon). Les investissements dans le gaz tendent également à retarder la transition vers des technologies véritablement décarbonées.

Le gaz est pourtant présenté par ses défenseurs comme l'énergie de la transition. Ses émissions sont certes bien inférieures à celles du charbon (740 à 910gCO<sub>2</sub>e/kWh), mais c'est ne pas prendre en considération les alternatives que représentent l'hydro (24gCO<sub>2</sub>e/kWh) et le nucléaire (12gCO<sub>2</sub>e/kWh), également pilotables mais, en plus, décarbonées.

## ÉTAT DES DISCUSSIONS

De nombreux débats agitent les partisans et opposants du gaz quant au traitement dont il doit bénéficier au sein de la taxonomie.

A date, il est prévu que son sort, ainsi que celui du nucléaire et des bioénergies, soit acté au sein d'un deuxième acte délégué prévu pour la fin 2021 et qu'il y bénéficie du statut d'énergie de transition « sous condition » (selon les termes de la Commission).

En sus, la Commission envisage une législation spécifique couvrant les activités gazières qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre mais ne peuvent pas être couverts par la taxonomie de l'UE car ne répondant au principe Do No Significant Harm pour les autres critères de sélection (économie circulaire, protection de la biodiversité et des écosystèmes, etc...). Celle-ci est également attendue au second semestre 2021.

## ENJEUX DES DISCUSSIONS

Si la Commission affirme souhaiter que les décisions soient prises en s'appuyant sur une expertise technique et scientifique, il s'agit d'un enjeu politique majeur pour de nombreux pays dont l'Allemagne et les pays de l'Est, mais également pour les principaux exportateurs, Russie, Etats-Unis, Qatar et Norvège en tête (BP, "BP Statistical Review of World Energy"). Au sein de l'Union européenne, **plusieurs pays sont en effet très dépendants de cette énergie ou seront amenés à l'être, et poussent pour classer le gaz comme une technologie de transition**, espérant ainsi bénéficier des mesures de support que l'Union européenne accordera à son utilisation.

Ainsi, **la classification du gaz comme énergie de transition (et les financements afférés) est un enjeu majeur pour les pays qui souhaitent décarboner leur électricité par le biais du développement des énergies éoliennes et solaires, et qui, pour des raisons politiques, choisissent de ne pas recourir pas au nucléaire**. C'est ainsi traditionnellement le cas de l'Italie, très dépendante du gaz, de l'Allemagne mais aussi plus récemment de la Belgique.



[WWW.CEREME.FR](http://WWW.CEREME.FR)

[CONTACT@CEREME.FR](mailto:CONTACT@CEREME.FR)  
12BIS, PLACE HENRI BERGSON  
75008 PARIS